



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 **Cully**

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N°18/2015

**Demande de crédit pour le renouvellement
de l'informatique communale**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 16 novembre 2015

lundi 23 novembre 2015

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à la « stratégie informatique 2016-2019 », la Municipalité souhaite engager en 2016 les investissements nécessaires au renouvellement des logiciels de gestion financière et communale (objectif B), à la mise en place d'une gestion électronique des données (objectif C) et à l'acquisition d'un logiciel de gestion des séances et de suivi des décisions (objectif D). Ce préavis complète et précise les données du « plan d'action informatique » sur la base des offres reçues. Il constitue une étape importante de la mise à jour ciblée des outils informatiques communaux.

1. Contexte

Situation de l'informatique communale

Le parc informatique communal comprend 31 ordinateurs pour 36.15 EPT. Il est relativement homogène en termes d'équipement et de logiciels informatiques. La société OFISA informatique à Renens fournit la majorité des applications utilisées par l'administration communale. L'infrastructure serveur de la commune est hébergée chez notre prestataire informatique général. Les logiciels métiers G2I fournis par OFISA répondent globalement aux besoins de notre administration.

Renouvellement de l'informatique communale

En 2014, la société OFISA a annoncé qu'elle ne procédera plus à la mise à jour des logiciels de gestion financière et communale GEFI/G2I à partir de 2018. Cette décision a légitimé l'élaboration de la stratégie et du plan d'action informatique 2016-2019 (communication n° 4/2015). Sur la base de cette analyse, le renouvellement des logiciels GEFI/G2I, la mise en place d'une gestion électronique des données et l'acquisition d'un logiciel de suivi de projets revêtent un caractère prioritaire pour l'administration communale. Pour des raisons d'organisation et d'efficacité, l'acquisition et la mise en place de ces logiciels devraient se faire de manière coordonnée.

Procédure d'offre, d'évaluation et d'acquisition des logiciels informatiques

Pour répondre à cet objectif, une offre de référence a été demandée à la société OFISA pour acquérir le logiciel "communal.ch" (qui remplace le logiciel GEFI/G2I) et auprès de la société Canon (qui collabore avec OFISA) pour l'acquisition d'une GEAD. En parallèle, un appel d'offre comparatif a été lancé auprès de différents prestataires informatiques pour l'acquisition des trois logiciels susmentionnés. L'évaluation des offres reçues est en cours. Elle repose sur le cahier des charges établi par le Bureau Logx Sàrl au Mont-sur-Lausanne. Les décisions d'acquisition devraient intervenir d'ici la fin de l'année 2015. **Les montants utilisés dans ce préavis sont basés sur l'offre de référence OFISA/Canon. Il s'agit d'un montant plafond. En effet, le choix d'un autre prestataire informatique ne se justifiera que si son offre présente un ratio coûts/bénéfices plus avantageux que celui de l'offre de référence.**



2. Renouvellement des logiciels de « gestion financière » et de « gestion communale »

L'abandon par OFISA de la solution GEFI/G2I en 2018 concerne les logiciels de gestion financière et de gestion communale. Au vu de leur caractère éminemment stratégique et de l'introduction à venir du modèle comptable harmonisé MCH2, la Municipalité a décidé d'engager dès 2016 le renouvellement de ces deux logiciels.

Compte tenu de l'évolution des solutions informatiques intégrées et pour minimiser les risques d'obsolescence, le remplacement de GEFI/G2I sera configuré sur un socle de logiciels standards disponibles sur le marché suisse. Ces logiciels devront :

- respecter les normes CH d'harmonisation de données et d'échange d'information ;
- être basés sur une technologie orientée Internet ;
- disposer d'une architecture applicative orientée processus (Workflow, CRM, GED) ;
- intégrer de manière native le partage des données entre les applications métiers ;
- reposer sur des éditeurs reconnus offrant une garantie de pérennité et d'évolution.

Les logiciels de gestion financière et communale seront complétés par des modules métiers répondant aux besoins spécifiques de l'administration :

Gestion financière	Gestion communale	Modules complémentaires
<ul style="list-style-type: none">• Comptabilité• Débiteurs• Créanciers• Salaires / RH• Facturation spécifiques (eau, épuration, impôt foncier, taxe déchets)• Facturations diverses	<ul style="list-style-type: none">• Adresses• Contrôle des habitants• Bâtiments / logements• Registres des entreprises• Chiens	<ul style="list-style-type: none">• Guichet virtuel• PV de séances

Selon l'offre de référence, le coût du renouvellement des logiciels de gestion financière et de gestion communale se présente comme suit (montants en CHF/TTC) :

Offre de référence	Coûts uniques	Coûts annuels
<ul style="list-style-type: none">• Achat et installation logiciels d'application	113'405	
<ul style="list-style-type: none">• Licences logiciels		32'905
<ul style="list-style-type: none">• Hébergement		70'839
<ul style="list-style-type: none">• Support et assistance téléphonique		3'440
<ul style="list-style-type: none">• Divers et imprévus pour arrondi	1'595	2'815
	115'000	110'000

Les montants ci-dessus ont un caractère plafond. Ils ne tiennent pas compte des coûts d'amortissement et des intérêts passifs. Ils ne tiennent pas non plus compte du temps nécessaire à la formation du personnel communal (cf. chapitre 6).



3. Mise en place d'une gestion et d'un archivage électronique des données

La gestion et l'archivage électronique des données (GEAD) constituent une évolution indispensable pour une commune de notre taille. Cette démarche fait suite à l'établissement d'un nouveau « plan de classement » et d'un « concept d'archivage » communal par la société Pro Archives Conseils (Nyon). Idéalement, l'introduction du nouveau plan de classement devrait coïncider avec la mise en place de la GEAD ; celle-ci devant, dans la mesure du possible, être coordonnée avec le renouvellement des logiciels de gestion financière et communale (cf. chapitre 2).

La GEAD est un processus informatisé qui permet d'organiser, de classer et de gérer les informations et documents communaux sous une forme électronique. Elle facilite l'accès centralisé aux données de l'administration et améliore la collaboration interne. Dans la pratique, les documents produits ou reçus sont (1) numérisés sous format électronique (scanner ou fichiers informatiques) ; (2) enregistrés et indexés par références et mots-clés ; (3) classés selon les règles du plan de classement communal ; (4) stockés en vue de leur consultation ultérieure ou de leur archivage.

La mise en place d'une GEAD implique aussi l'achat de 3 unités de scannage pour la numérisation des documents papiers. Celles-ci peuvent être autonomes ou couplées avec les photocopieuses centrales de l'administration.

L'introduction d'une GEAD nécessite aussi la mise en place d'une « politique de gestion et d'archivage des documents communaux ». L'établissement de cette politique sera confié à la société Pro Archives Conseils. Elle définira les principes de gestion électronique et de conservation des documents communaux. Elle devra aussi clarifier la manière de trier et classer les archives héritées des communes fusionnées.

Selon l'offre de référence, les coûts de mise en place d'une gestion et d'un archivage électronique des données se présentent comme suit (montants en CHF/TTC) :

Offre de référence	Coûts uniques	Coûts annuels
• Achat et installation logiciels d'application	57'996	
• Achat et installation scanner (3 unités)	3'817	
• Politique gestion et archivage (mandat)	20'000	
• Licences logiciels		7'912
• Hébergement		16'200
• Support et assistance téléphonique		3'780
• Divers et imprévus pour arrondi	1'187	2'108
	83'000	30'000

Les montants ci-dessus ont un caractère plafond. Ils ne tiennent pas compte des coûts d'amortissement et des intérêts passifs. Ils ne tiennent pas non plus compte du temps nécessaire à la formation du personnel communal (cf. chapitre 6).



4. Acquisition d'un logiciel de gestion des séances et de suivi des décisions

Le greffe assure l'assistance administrative auprès de la Municipalité. Il coordonne le suivi des décisions municipales auprès de l'administration. Actuellement, les procès-verbaux des séances de Municipalité et la diffusion des décisions auprès de l'administration se font à l'aide d'un module spécialisé fourni par OFISA.

Ce logiciel souffre de plusieurs défauts :

- Interface utilisateur lourde et peu pratique.
- Difficulté de laisser un accès en consultation aux différentes parties du pv.
- Pas de transmission directe des tâches affectées aux différents utilisateurs.
- Pas d'interface de consultation et de validation en ligne pour le suivi des tâches.
- Pas d'accès possible sur les terminaux mobiles.

Dans le cadre du PSI 2015, le bureau Logx Sàrl a réalisé une analyse comparative des logiciels de gestion des séances et de suivi des décisions existant sur le marché. En complément, des contacts ont été pris auprès de différentes communes pour identifier et évaluer les logiciels actuellement utilisés dans ce domaine.

Au terme de cette démarche, le groupe de travail informatique a porté son choix sur le logiciel « Xpert.Meeting » commercialisé par le groupe T2i à Renens. Cette solution, utilisée avec satisfaction par la commune de Pully notamment, offre les avantages suivants :

- Planification partagée de l'agenda et de l'ordre du jour des séances.
- Convocation individualisée avec envoi de l'ordre du jour et des pièces jointes.
- Saisie en direct des comptes-rendus et procès-verbaux des séances.
- Création instantanée des pv, extraits et rapports une fois la séance terminée.
- Accès à toutes les décisions et les historiques des séances.
- Automatisation et spécification des envois de procès-verbaux et comptes-rendus.
- Suivi des décisions et des points à traiter.

Selon l'offre T2i, les coûts de mise en place d'une gestion et d'un archivage électronique des données se présentent comme suit (montants en CHF/TTC) :

Offre de référence	Coûts uniques	Coûts annuels
• Achat et installation logiciels d'application	15'817	
• Licences logiciels		2'063
• Hébergement		4'860
• Support et assistance téléphonique		1'080
• Divers et imprévus pour arrondi	1'183	1'997
	17'000	10'000



5. Récapitulation et répartition des coûts

Au vu de ce qui précède, les coûts relatifs au renouvellement et au développement de l'informatique communale se présentent comme suit (annexe 1):

Tableau 1 – Récapitulation des coûts uniques et des coûts annuels

1. Synthèse des offres de référence (TTC)	Coûts uniques	Coûts annuels
• Achat et installation logiciel/matériel informatique	191'035	
• Politique gestion et archivage (mandat)	20'000	
• Coordination et pilotage du projet (BAMO, cf. chapitre 6)	20'000	
• Licences logiciels		42'881
• Hébergement		91'899
• Support et assistance téléphonique		8'300
• Divers et imprévus pour arrondi	3'965	6'920
	235'000	150'000

Tableau 2 – Répartition des coûts pour les années 2016-2019

2. Répartition des coûts	2016	2017	2018	2019	Total
• Achat/installation matériel informatique	191'035	-	-	-	191'035
• Politique gestion et archivage (mandat)	20'000	-	-	-	20'000
• Coordination et pilotage projet (BAMO)	20'000				20'000
• Licences logiciels	42'881	42'881	42'881	42'881	171'523
• Hébergement	91'899	91'899	91'899	91'899	367'597
• Support et assistance	8'300	8'300	8'300	8'300	33'199
• Divers et imprévus pour arrondi	10'885	6'920	6'920	6'920	31'646
	385'000	150'000	150'000	150'000	835'000

3. Nature des dépenses	2016	2017	2018	2019	Total
• Investissements (préavis)	191'035	-	-	-	191'035
• Mandat et contrat (préavis)	40'000	-	-	-	40'000
• Services informatiques (budget)	143'080	143'080	143'080	143'080	572'320
• Divers et imprévus pour arrondi	10'885	6'920	6'920	6'920	31'646
	385'000	150'000	150'000	150'000	835'000

4. Amortissement et intérêts	2016	2017	2018	2019	Total
• Amortissement sur 5 ans	--	47'000	47'000	47'000	141'000
• Intérêts passifs (estimation)	2'100	2'100	2'100	2'100	8'400
	2'100	49'100	49'100	49'100	149'400

Les montants ci-dessus se réfèrent aux offres de référence demandées à la société OFISA pour remplacer le logiciel GEFI/G2I, à la société Canon pour mettre en place d'une GEAD et au groupe T2i pour l'acquisition du logiciel de gestion de séance. Il s'agit de montants plafonds car le choix d'un autre prestataire informatique ne se justifierait que si une offre concurrente présenterait un ratio coûts/bénéfices plus avantageux.



6. Programme et stratégie de mise en œuvre

Le programme indicatif du renouvellement de l'informatique communale est le suivant :

	2015		2016			2017	
	oct-déc	jan-mar	avr-juin	juil-sept	oct-déc	jan-mar	
1. Appel d'offre							
• analyse, évaluation offres informatiques	■						
• confirmation/acquisition mandats/logiciels		■					
2. Gestion électronique et archivage données							
• validation et finalisation besoins		■					
• paramétrage et mise en place initiale		■					
• test, affinage et validation		■					
• formation et mise en production			■				
3. Gestion séance et suivi décision							
• validation et finalisation besoins		■					
• paramétrage et mise en place initiale		■					
• test, affinage et validation		■					
• formation et mise en production			■				
4. Gestion financière et communale							
• validation et finalisation besoins		■	■	■			
• paramétrage et mise en place initiale				■	■		
• test, affinage et validation					■	■	
• formation et mise en production						■	■

- Organisation et pilotage du projet

Le pilotage général du projet sera confié à un mandataire informatique externe. Ce consultant aura pour tâches de définir les critères d'évaluation des offres reçues, de valider les cahiers des charges des logiciels retenus, de coordonner les travaux de mise en place et le suivi de mise en œuvre. **A cet effet, la Municipalité sollicite un montant de CHF 20'000.- pour l'attribution d'un mandat d'assistance à maître d'ouvrage.** L'accompagnement du projet sera confié au groupe informatique communal composé du municipal en charge de l'informatique, de Mme Sandra Valenti, de M. Alain Hersperger et de M. Christian Burnier.

- Formation et accompagnement du personnel communal

Le renouvellement de l'informatique communal, et en particulier la mise en place de la GEAD, va considérablement modifier le travail de l'administration. La formation et l'accompagnement de nos collaborateurs revêtent une importance capitale. Outre l'apprentissage de nouveaux outils informatiques, il faudra redéfinir les processus de travail externe et interne (back office). Cela nécessite d'accorder l'appui et le temps nécessaires à nos collaborateurs pour leur permettre de gérer au mieux ce changement. Bien qu'il ne soit pas possible de chiffrer cet investissement humain, nous estimons celui-ci à environ CHF 30'000.-.



7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 18/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015

Oùï les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 195'000.- (191'035.- devis + 3'965.- arrondi) pour le renouvellement du logiciel de gestion financière et communale, la mise en place d'une gestion électronique des données et l'achat d'un logiciel de gestion et suivi de séance ;**
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 20'000.- pour l'établissement d'une politique de gestion et archivage des documents communaux ;**
- 3. d'accorder à la Municipalité un crédit pour assistance à maître d'ouvrage de CHF 20'000.- pour le pilotage général du projet de renouvellement de l'informatique communale ;**
- 4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 5. d'amortir ces investissements totaux de CHF 235'000.- sur une durée de cinq ans, à raison de CHF 47'000.- par année, (chapitre 190), le 1er au budget 2017.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2015

Délégué de la Municipalité : Yves Kazemi

Annexe : récapitulatif des coûts du renouvellement de l'informatique communale